

[NDLR: M. Martin (PS)]

À mon tour, je salue, au nom du groupe socialiste, à la fois le travail qui a été effectué par la Cour des comptes, comme mes collègues l'ont indiqué, et le travail effectué par le ministre et son équipe. C'est un travail important cette année, qui a débouché notamment sur une simplification des documents budgétaires, il faut le signaler. C'est un effort qui a été réalisé, qui ne simplifie pas toujours la lecture pour les parlementaires et leurs équipes, mais qui a au moins le mérite d'avoir été réalisé dans une année qui est une année charnière puisque c'est l'année de la création de cette fameuse agence dont on discute depuis maintenant un temps certain déjà et qui va apporter à la Wallonie des moyens extrêmement conséquents puisque l'on parle de plusieurs milliards d'euros. C'est important de pouvoir saluer le travail effectué qui a été extrêmement lourd et colossal.

Pour le reste, en ce qui concerne mon groupe, nous allons être attentifs à la mise en œuvre de ces politiques. Ce sont des politiques essentielles à la cohésion sociale eu sein de notre Wallonie, et plus spécifiquement dans le cadre de certaines compétences dévolues au ministre au sein du Gouvernement.

Parmi les préoccupations qui sont les nôtres, il y aura l'évolution du secteur des maisons de repos. Le ministre a déjà annoncé à plusieurs reprises, dans cette commission, son intention de pouvoir travailler sur ce sujet. C'est un sujet qui n'est pas simple, on connaît les réalités budgétaires de la Wallonie. Néanmoins, nous souhaiterions attirer l'attention du ministre et du Gouvernement sur notre préoccupation par rapport à l'évolution du secteur public en matière d'offre de maisons de repos et de lits au sein de ce secteur, en ayant un regard attentif sur l'étude qui a été menée par la **Fédération des CPAS** et qui révèle toute une série d'éléments qui mérite toute notre attention, notamment par rapport à la crainte d'une marchandisation accrue de ce secteur si celui-ci venait à déboucher sur une plus grande participation, une plus grande implication du secteur privé commercial dans la part relative qui est la sienne par rapport à l'offre globale au sein de ce secteur en Wallonie. Sachant que l'on connaît les objectifs qui sont recherchés par ce secteur, qui ne sont pas nécessairement philanthropiques. Cela ne veut pas dire que le travail n'y est pas réalisé de manière qualitative, mais on sait que, tant les prix pratiqués sont souvent plus élevés que ceux pratiqués dans le secteur public, qu'au niveau des normes d'encadrement celles-ci ne sont pas nécessairement aussi importantes que celles pratiquées dans le secteur public. Cela peut avoir des conséquences à la fois sur la qualité de la prise en charge des personnes âgées et sur le budget de celle-ci.

On attire donc l'attention du ministre sur l'importance de faire preuve d'innovation dans la recherche de solutions quant à l'offre qui doit être offerte aux Wallonnes et aux Wallons concernés, mais sur les conséquences qu'une ouverture plus importante au privé commercial pourrait avoir pour le budget des

personnes âgées, la qualité de leur prise en charge. On souhaiterait donc entendre le ministre sur ces orientations sur l'année 2016, notamment sur les secteurs alternatifs qu'il compte déployer en la matière, notamment tout ce qui concerne les résidences services, les courts séjours, l'accueil de jour, et cetera.

On voudrait saluer également certaines orientations qui ont été prises par le Gouvernement et expliquées par le ministre ce maint, notamment en matière de parcours d'intégration. Je pense que les moyens complémentaires de l'ordre de 5 millions d'euros en crédit d'engagement et de 4,5 millions d'euros en crédits de liquidation sont des moyens extrêmement importants.

On sera évidemment attentifs à la qualité des formations qui seront dispensées et aux moyens humains qui seront dévolus. On a déjà eu le débat. Vous savez que notre position a évolué. En ce qui me concerne, j'avais déjà eu l'occasion, dès l'année dernière, de porter une position claire visant à réaffirmer la nécessité d'avoir une obligation d'apprentissage de la langue, mais pour autant que les moyens affectés soient conséquents.

Ici, vous avez obtenu des crédits dans le cas des négociations budgétaires au sein du Gouvernement. Il nous semble important de le souligner, mais aussi de suivre attentivement la manière avec laquelle ces crédits seront utilisés quant à la qualité des cours dispensés.

Au-delà de cette dimension, on voudrait également saluer les moyens alloués aux maisons Arc-en-ciel, qui font suite à la mise en œuvre du décret qui a été adopté il y a un an et demi ou deux ans par le Parlement. C'est important de pouvoir consolider les moyens octroyés à ce secteur et qui permettront un accompagnement de la communauté LGBT de manière plus optimale.

Je souhaite vous relayer également une inquiétude dans un autre domaine auquel on sait que vous êtes attentif, par ailleurs, qui est celui de l'insertion professionnelle des personnes handicapées et notamment à travers les moyens alloués aux entreprises de travail adapté, qui sont en diminution. On connaît les difficultés du secteur, le fait qu'il doit faire face à une concurrence qui est rude. On connaît aussi les statistiques de la Belgique en la matière, avec un taux d'emploi des personnes handicapées qui est plus faible que celui d'un certain nombre de pays environnants. On voudrait également vous entendre sur le sujet.

Une autre inquiétude pour laquelle on aurait souhaité avoir des éléments d'explication porte sur votre politique en matière de patrimoine. Votre note d'orientation annonçait une augmentation des budgets, notamment relatifs à tout ce qui concerne la restauration et les grands chantiers à travers les contrats-cadres ou des conventions-cadres. Or, à l'analyse, on voit qu'il y a une diminution de moyens par rapport au budget de l'année dernière et qui s'additionne à des économies déjà

moment, ce serait souhaitable. On pourrait imaginer un break entre 13 heures et 14 heures, ce qui permet à M. le Ministre de répondre maintenant. On verra en fonction du temps, si on lance les répliques maintenant, ou si l'on fait le break et les répliques seront tout à l'heure, pour la discussion générale. Je ne pourrai peut-être pas la clôturer ce matin. Qu'en pensez-vous ? La parole est à M. Martin.

M. Martin (PS). - N'entendrions-nous pas d'abord toutes les réponses du ministre dans le cadre de la discussion générale avant de faire le break ? C'est comme cela qu'il faut l'entendre, oui. Excusez-moi, Madame la Présidente.

(Réactions dans l'assemblée)

Donc, on fait les répliques avant la pause ?

Mme la Présidente. - À mon avis, cela va être compliqué de faire les répliques avant la pause, mais on verra. Il faut laisser le ministre déjà nous répondre.

La parole est à M. le Ministre Prévot.

M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine. - Je vous remercie, chers commissaires, pour vos différentes questions à portée plus générale. Je le dis d'entrée de jeux à Mme Durenne, je ne répondrai pas à toutes ces questions, parce que, pour une série d'entre elles, elle était hors sujet. Je pense qu'il aurait été plus judicieux de les poser quand on a eu le débat de la note de politique générale. Si ce que vous souhaitez, c'était connaître mes intentions par rapport à la mise en œuvre de telle ou telle politique, comment je comptais les impulser.

Ici, nous sommes dans un débat sur le budget et, au demeurant, vous me questionnez parfois également sur des données à vocation statistique : combien y a-t-il de ceci, quel est le nombre de membres, quel est le délai pour, comment a fonctionné le monitoring, la plateforme qui s'est réunie, et cetera. Ce sont des éléments sur lesquels je n'ai pas la maîtrise. Ils n'ont pas de réponse à obtenir dans le cadre d'un débat budgétaire. Bien volontiers, on peut faire sous forme de questions écrites une resucée de votre document d'intervention pour apporter les éléments d'éclairage que vous souhaitez, mais pour lesquels, dans le cadre d'un débat budgétaire, je n'ai pas les éléments qui me permettent, en direct, de pouvoir vous répondre sur la matière.

Cela m'amène d'ailleurs à plaider modestement aussi, à l'instar de ce que M. Daele a évoqué, pour que l'on fasse évoluer le règlement. Je rappelle au demeurant que c'était la proposition initiale du Gouvernement, mais que le Parlement n'a pas voulu entendre, de sorte qu'il y ait un couplage de la note de politique générale, qui donne les orientations politiques et sa traduction dans le budget, sans quoi on fait un peu double emploi à deux semaines d'écart. Ce n'est pas non plus agréable pour les

différents collaborateurs qui doivent essayer de se réinventer un programme justificatif alors que l'essentiel des orientations politiques est déjà évoqué dans la note de politique générale. On fait aussi une resucée. Je pense que c'est du temps de perdu, c'est du papier inutile. Ce serait probablement judicieux, à l'avenir, comme dit ma grand-mère : « Il faut être pris pour être appris ». Je m'adapterai.

Concernant, nonobstant ces considérations introductives, les questions posées par M. Martin, j'interprète ses questions relatives notamment à l'évolution de secteur des maisons de repos ou encore au plan Routes comme étant le signe d'une impatience par rapport à des sujets qui lui tiennent à cœur, lui et singulièrement sa formation politique. Je mesure bien qu'une série d'orientations que j'ai déjà pu distiller le sont, à ce stade, uniquement de mon chef et ne sont pas du Gouvernement. Probablement que le partenaire peut être intrigué, voire inquiet comme je le comprends de vos questions sur certaines de ces orientations.

Je vais m'évertuer à le rassurer, sachant que je ne vais pas aller dans le détail de chacune des réponses, non pas ici, parce que je trouve que l'on serait hors sujet, mais simplement parce que le même partenaire m'en tiendrait rigueur de dévoiler ici au Parlement une série d'orientations dont je n'ai pas pu encore faire prendre connaissance mes collègues du Gouvernement.

Comme la note sur la réforme du paysage des maisons de repos et de la prise en charge des aînés est prévue pour la semaine prochaine au Gouvernement, ou au grand pire, dans deux semaines - rien ne sortira de ce diocèse - je vais m'autoriser à balayer les grands éléments sans entrer trop dans le détail, dès lors, vous le comprendrez, qu'il y a encore une série d'éléments qui n'ont toujours pas fait l'objet d'une approbation par le Gouvernement.

Ceci étant, je le dis, je le redis, je le re-redis, l'objectif de la refonte des mécanismes liés au secteur de la prise en charge des aînés, c'est tout sauf vouloir m'évertuer à accentuer la marchandisation. J'ai bien pris connaissance, tout comme vous d'ailleurs, de la sortie de la **Fédération des CPAS**. Cela m'a convaincu d'une chose, c'est qu'il y avait beaucoup de craintes. Deuxième chose, c'est que l'essentiel de ces craintes était infondé.

Prenons une réflexion à l'extrême. Si demain, il n'y a plus les fameux quotas qui sont apparemment perçus aujourd'hui comme étant le parapluie de sauvegarde du secteur public - alors que, excusez-moi, mais dans les faits, c'est davantage son étouffoir - demain si l'on dit, l'enjeu n'est pas de savoir si vous êtes issu du secteur public, commercial ou associatif, mais l'enjeu pour avoir des lits, c'est obligatoirement de répondre à tel ou tel critère, qui sont des normes liées à l'accessibilité et donc au prix, qui sont des normes liées à la qualité de l'encadrement, qui sont des normes liées à la mixité

sociale et à la mixité des lourdeurs de prise en charge, peu importe que demain vos fonds soient publics ou privés, dès lors que vous répondez – et ce sera un impératif – à ces balises essentielles pour garantir ces enjeux.

Arrêtons aussi une certaine hypocrisie. Les premiers interlocuteurs qui, aujourd'hui, me demandent une révision du décret du carcan, ce sont les présidents de CPAS. Parce qu'eux-mêmes disent combien ils ont des difficultés à assumer toute une série de coûts qui sont des coûts qui pourraient, pour l'essentiel, être plus opportunément identifiés. Eux-mêmes plaident pour une révision de ces normes et des dispositifs.

On a déjà vu, en Wallonie, des exemples de partenariats du secteur associatif avec le secteur public qui donnent d'excellents résultats, singulièrement dans le Hainaut. Je pense qu'il ne faut pas avoir peur. Je rappelle qu'aujourd'hui, j'ai des centaines de demandes de lits. Sur cette année, je pense que j'en ai eu plus de 1 300 et j'ai pu en honorer trois. Trois sur 1 300 demandes. En même temps, on a 2 400 lits qui ont été octroyés sur papier à des opérateurs et qui sont toujours inactivés, qui sont dans des tiroirs parfois depuis plus de cinq ans. Parfois depuis plus de dix ans.

Comment peut-on justifier de ne rien changer, sachant de surcroît que la majorité de ces lits en attente le sont dans le secteur public ? Et cela s'explique. Les pouvoirs locaux n'ont plus les finances pour pouvoir investir. Et cela s'explique puisque la Région elle-même aujourd'hui n'a plus les moyens de pouvoir subventionner toute une série de projets. Il n'y a pas un chemin vertueux à suivre qui serait meilleur que tous les autres, il y a un bouquet de solutions que l'on doit pouvoir aborder, mais la pire des postures serait de ne vouloir rien changer. Parce que là, on continuerait d'étouffer les outils publics, ce qui n'est pas le souhait incontestablement.

Ceux qui souffrent le plus d'ailleurs d'un système inchangé, ce sont les opérateurs publics, ce ne sont pas les opérateurs privés. Tout ce qu'ils réalisent le cas échéant, eux, c'est moins de bénéfices parce qu'ils ouvrent moins de maisons, mais le fait de rester dans un carcan tel qu'on le connaît aujourd'hui, cela étouffe les petites structures qui n'ont pas d'autres choix que d'être achetées par des opérateurs privés parce que les opérateurs tels que les CPAS ne savent pas eux-mêmes déboursier les montants nécessaires.

On en arrive à avoir un besoin immense que l'on n'arrive pas à rencontrer parce qu'il y a des lits qui sont officiellement octroyés mais toujours non activés avec une ventilation par arrondissement géographique qui, au fil du temps, a perdu de sa pertinence. Je prends un exemple, l'arrondissement de Thuin, l'arrondissement statistiquement est bien pourvu mais tout est géographiquement concentré dans le nord de l'arrondissement et pas dans le sud. À Chimay, ils ont

des problèmes majeurs.

La question de l'arrondissement géographique a une pertinence toute relative. Mon souhait, c'est de dire par rapport à l'immensité du défi qu'il faut que l'on puisse rebattre des cartes. Après, la discussion se fera en transparence au sein du Gouvernement sur base de la note que je leur soumettrai qu'on aura l'occasion, bien entendu, de discuter au sein du Parlement.

Parce que, Monsieur Martin, je comprends bien votre sensibilité sur le sujet. Tous les parlementaires wallons devraient l'avoir d'ailleurs. Parce que c'est vraiment un enjeu sociétal majeur. Mais je le redis, l'objectif est de pouvoir refluidifier un système. Ce n'est pas de dérouler le tapis rouge par rapport au secteur privé. Je n'ai pas d'intérêt particulier à le faire. Je ne suis pas de détenteur de capitaux auprès de quiconque en la matière. Je n'ai personne dans ma famille qui y travaille. Je le fais vraiment parce que je pense que c'est le chemin que l'on doit suivre.

Vous évoquiez aussi les moyens pour les maisons arc-en-ciel. Je vous remercie d'avoir souligné le fait qu'on les avait débloquées. C'est une première étape qui est source de satisfaction, c'est d'avoir consolidé les moyens. D'ici la fin de la législature, j'aimerais en franchir une seconde qui est celle de l'extension du réseau pour permettre demain, au-delà de la consolidation de l'existant, que l'on puisse avoir davantage de maisons arc-en-ciel sur le territoire pour qu'il y ait une répartition appropriée de couverture territoriale en la matière. Ce ne sera pas pour 2016, mais cela reste une perspective d'ici la fin du mandat.

Vous me posiez aussi la question des moyens dévolus à l'insertion professionnelle des personnes handicapées, notamment des ETA. Je vais faire le lien avec la question de Mme Durenne qui me questionnait sur les économies du côté de l'AWIPH. Les économies que l'AWIPH doit réaliser sont assez contenues au regard du budget concerné. Au total, on arrive à 7,5 millions d'euros d'économie sur une enveloppe qui, avant intégration à l'OIP – mais là aussi l'avantage de l'OIP, c'est qu'il permettra des décisions transversales et de jouer la solidarité là où c'est nécessaire et donc d'ajuster le tir dans l'enveloppe globale – s'élève à près de 680 millions d'euros. Cela reste très relatif.

Pour ce qui concerne les entreprises de travail adapté, le secteur avait été invité par le comité de gestion de l'AWIPH à faire des économies à hauteur de 2,5 millions d'euros. Le comité de gestion les avait envisagées, dans un premier temps, via les mécanismes de soutien à l'emploi. Les opérateurs et la fédération des entreprises de travail adapté se sont concertés. Au terme de cette concertation, il en est ressorti un courrier qui m'a été adressé en disant : « Monsieur le Ministre, nous ne souhaitons pas que cette économie se fasse sur les mécanismes liés au maintien à l'emploi. Nous préférons faire l'impasse une année additionnelle sur les aides aux